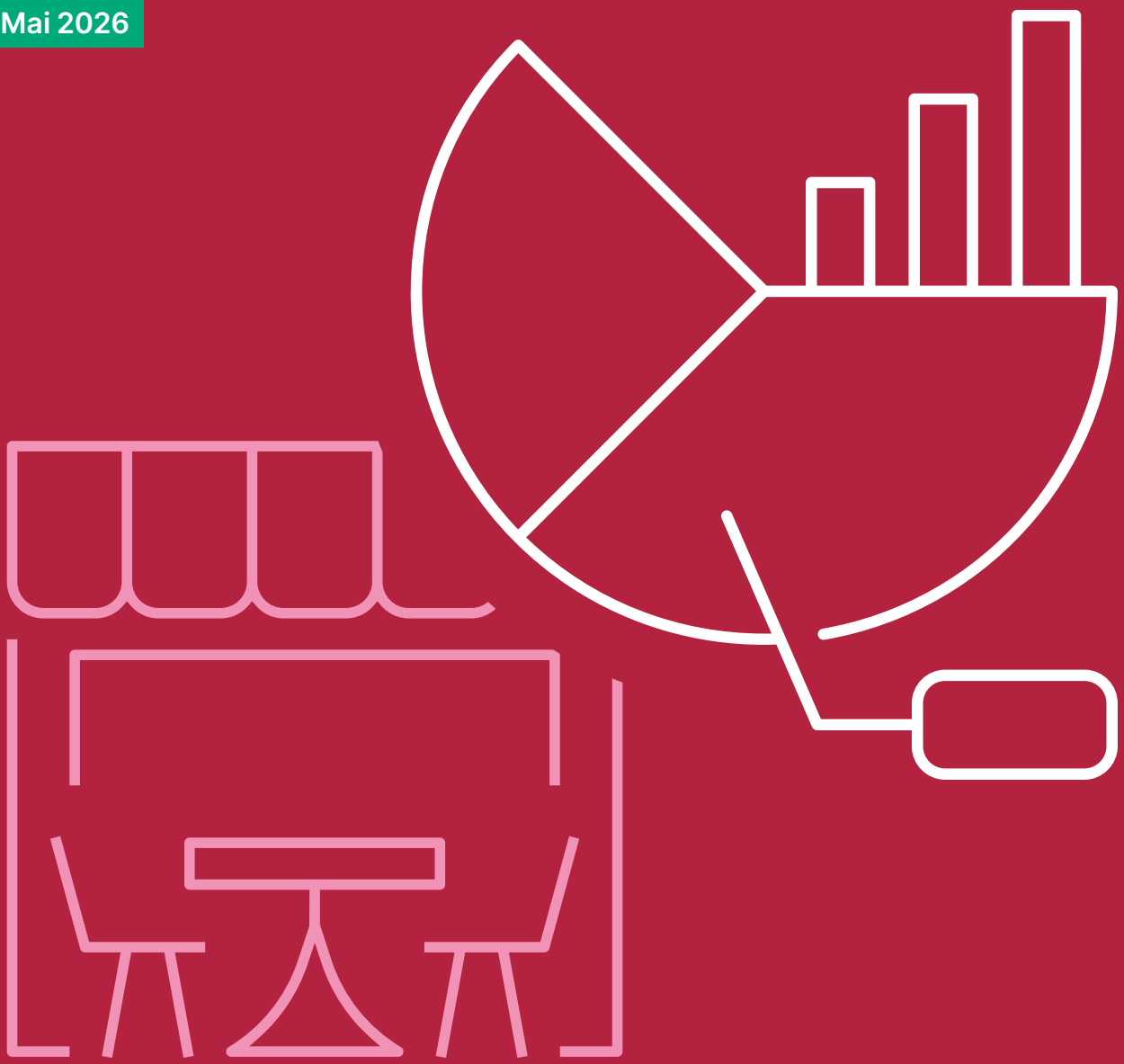
Urssaf

Au service de notre protection sociale

Mai 2026



Données statistiques 2025

Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR)

1,5 million

de personnes travaillent dans le secteur HCR en 2025, dont

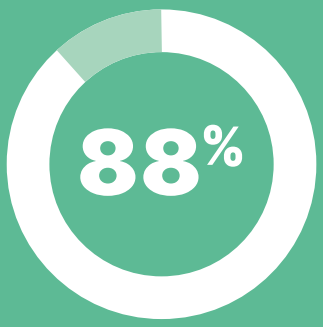
1,3 million
de salariés

186 000
indépendants
dont 52 000 auto-entrepreneurs

26 000
cumulent un statut de salarié et d'indépendant
(soit 1,8% contre 3,4% pour l'ensemble des secteurs)

207 000

entreprises employeuses,
avec une très large majorité d'entreprises de petite taille :



ont moins
de 10 salariés



1,3 million

de salariés
soit **6,4%** des effectifs du secteur privé

42%
travaillent dans une entreprise de
de 10 salariés

78%
travaillent dans une entreprise de
de 50 salariés

4,4 millions

de déclarations d'embauche
en 2025 pour le secteur HCR

16%
du secteur privé

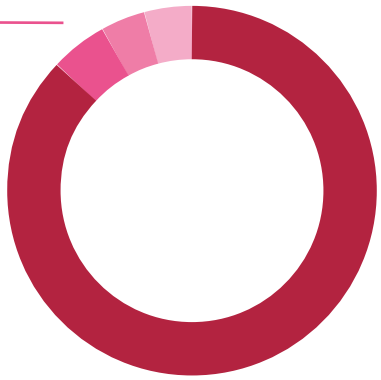
124 millions

d'heures supplémentaires

Les HCR représentent
12%
du total des heures supplémentaires
effectuées en 2025



Statut des actifs



4%
Auto-entrepreneurs
contre 9% tous secteurs confondus

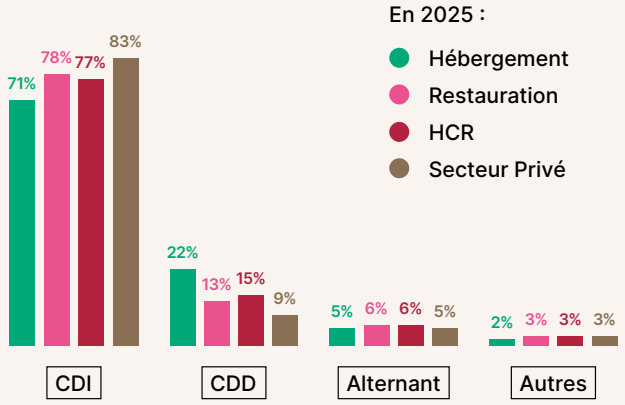
3%
Indépendants non employeurs
contre 5% tous secteurs confondus

6%
Dirigeants employeurs
contre 3% tous secteurs confondus

87%
Salariés
contre 84% tous secteurs confondus

Profil des salariés

Répartition des effectifs par type de contrat



980 000
CDI

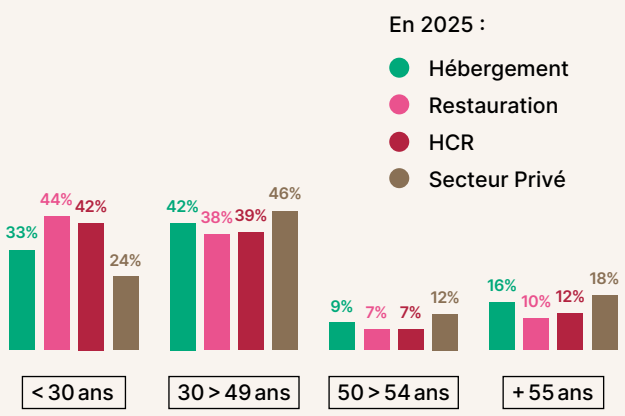
196 000
CDD

73 000
alternants

36 000
autres

Un secteur **jeune**, avec **une forte proportion de CDD** par rapport au secteur privé.

Répartition des effectifs par âge



540 000
< 30 ans

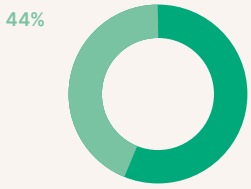
502 000
30-49ans

96 000
50-54 ans

148 000
> 55 ans

Répartition par sexe

571 000
Femmes



714 000
Hommes

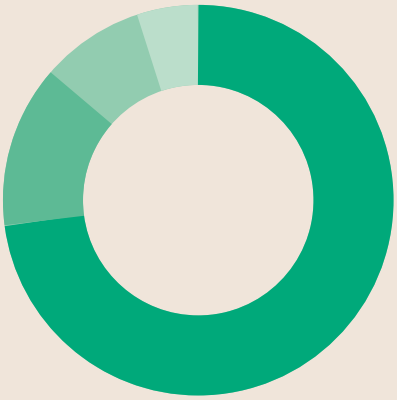
Femmes 45% | Hommes 55%
pour le secteur privé

Masse salariale annuelle

34
milliards d'euros
soit
4,6%
de la masse salariale du secteur privé

Hébergement

8,9
milliards d'euros



6 478 millions d'euros	Hôtels et hébergements similaires
1 198 millions d'euros	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
799 millions d'euros	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
431 millions d'euros	Autres

Restauration

25,1
milliards d'euros

millions d'euros

12 548	Restauration traditionnelle
6 516	Restauration rapide
2 927	Restauration collective
2 043	Débits de boissons
907	Traiteurs
206	Cafétérias et autres libres-services

Salaire mensuel moyen brut*

2 090€

contre

3 060€
pour le secteur privé

Hébergement

2 440 €

Salaire des métiers

	Part des salariés	
Cadres de l'hôtellerie	5,7%	4 910€
Cuisiniers, commis de cuisine	5,6%	2 490€
Serveurs	6,8%	2 300€
Employés	16,7%	2 150€
Employés des services divers	6,1%	2 040€
Employés d'étage	16,9%	1 950€

Restauration

1 990 €

Salaire des métiers

	Part des salariés	
Cadres de la restauration	2,5%	3 930€
Maîtrise de la restauration	5,7%	2 950€
Cuisiniers, commis de cuisine	14,9%	2 260€
Serveurs qualifiés	15,9%	1 980€
Serveurs non qualifiés	14,8%	1 670€
Aides à la cuisine	22,2%	1 620€

* Le salaire mensuel moyen brut correspond au ratio entre l'assiette déplafonnée et les effectifs salariés.

Carte d'identité des employeurs

Répartition sur le territoire

En 2025, la part des effectifs du secteur Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR) dans l'emploi total régional met en évidence une forte concentration dans les territoires à vocation touristique.

Taille des entreprises

La structure du secteur HCR se distingue par une forte concentration **de très petites entreprises**

88% emploient

⊖ **de 10** salariés

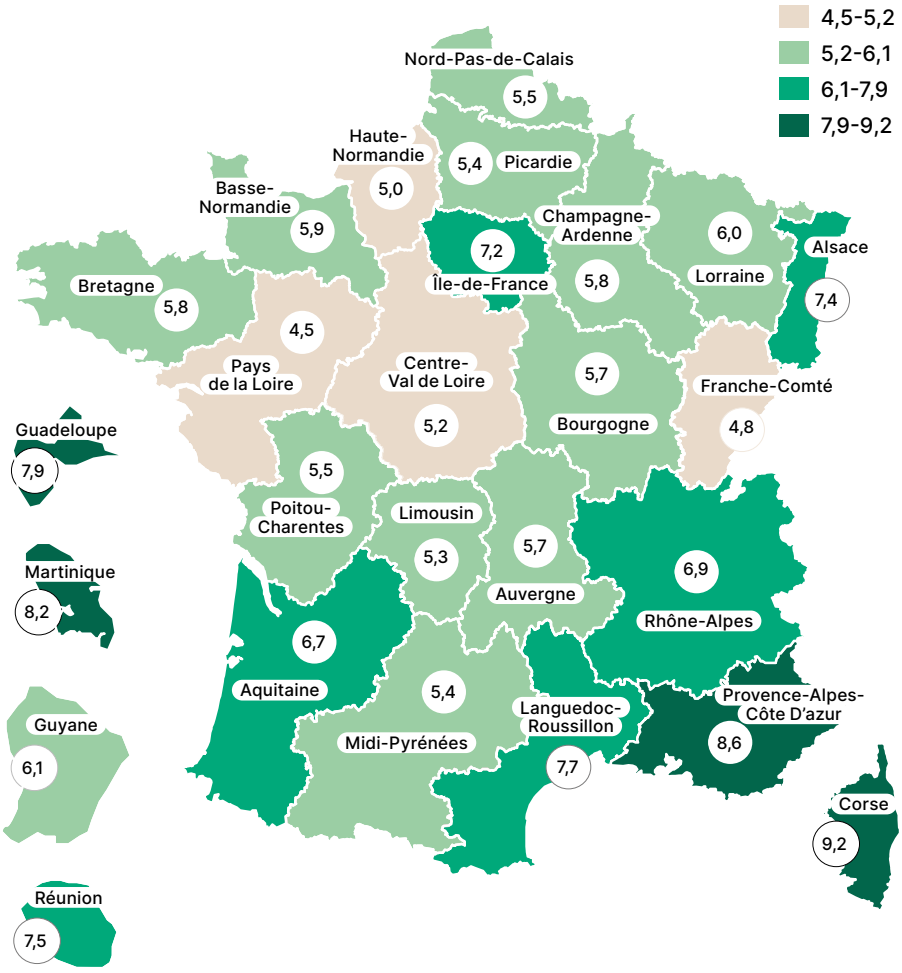
Alors que les entreprises de **taille moyenne et grande taille** y sont beaucoup plus rares. Seulement

0,8%

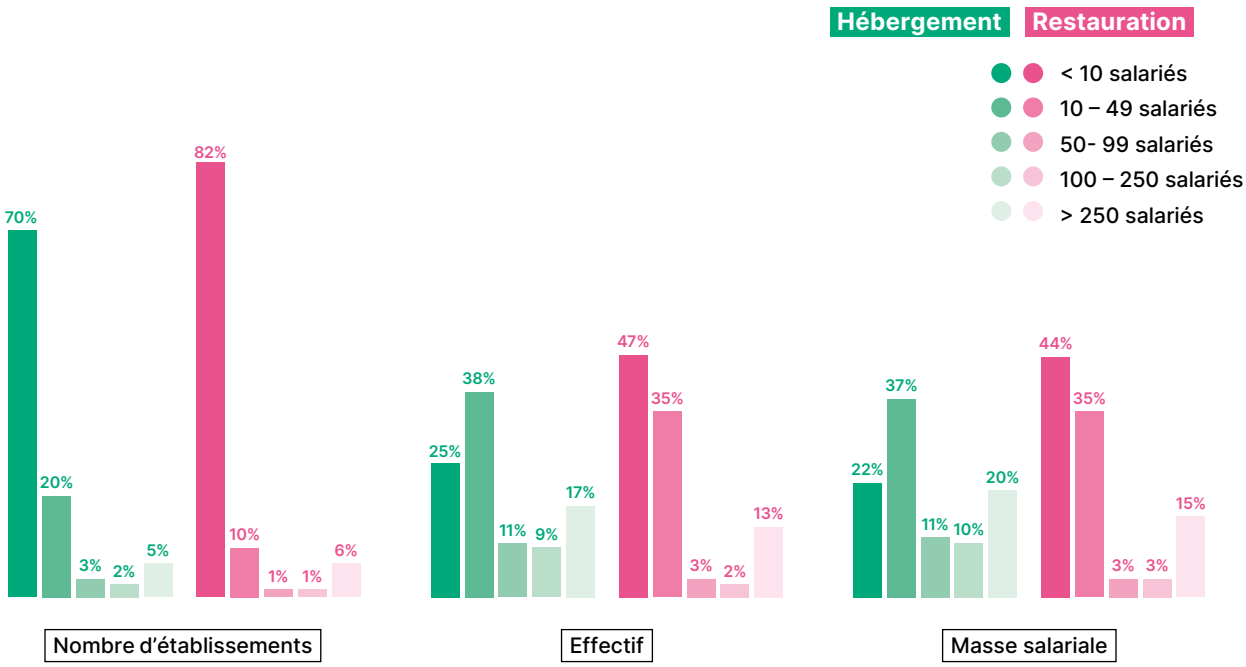
des entreprises du secteur HCR emploient

⊕ **de 50** salariés

Part des effectifs salariés du secteur HCR dans l'ensemble du secteur privé par région en pourcentage



Structure selon la taille de l'entreprise



Nombre d'établissements

Effectif

Masse salariale

1,3 million
de salariés en 2025

Hébergement
278 000

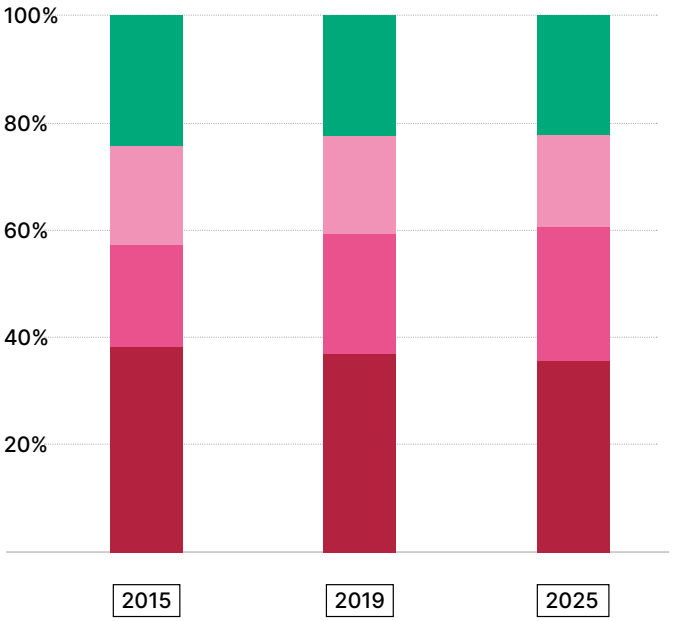


212 000	Hôtels et hébergements similaires
39 000	Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée
14 000	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
13 000	Autres

Restauration
1 007 000

455 000	Restauration traditionnelle
335 000	Restauration rapide
96 000	Restauration collective
80 000	Débits de boissons
34 000	Traiteurs
7 000	Cafétérias et autres libres-services

Structure des effectifs par sous-secteur



On constate que la part de la **restauration rapide** augmente contrairement à celle de la **restauration traditionnelle** qui diminue.

Motifs de rupture des CDI

	HCR	Hôtellerie	Restauration	Secteur privé
Démission	47%	42%	48%	42%
Fin de période d'essai (à l'initiative de l'employeur)	19%	16%	20%	14%
Fin de période d'essai (à l'initiative du salarié)	13%	11%	13%	8%
Rupture conventionnelle	10%	15%	10%	14%
Licenciement non économique	8%	10%	7%	12%
Licenciement économique	1%	2%	1%	3%
Départ à la retraite	1%	3%	1%	6%

Les **aides de cuisine ainsi que les serveurs** sont sur-représentés dans les ruptures de CDI.

Carte d'identité des travailleurs indépendants

Les effectifs

186 000
travailleurs indépendants dans le secteur HCR

Hébergement

31 000

11 000
Auto-entrepreneurs

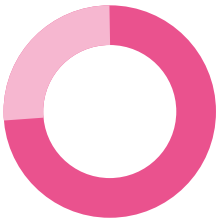


20 000
Indépendants « classiques »

Restauration

155 000

41 000
Auto-entrepreneurs



114 000
Indépendants « classiques »

Une part relative des auto-entrepreneurs plus importante dans l'hébergement que dans la restauration.

35% contre **26%**

Les revenus moyens annuels

Un revenu moyen 2024 deux fois moins élevé pour les indépendants « classiques » du secteur HCR que pour l'ensemble des indépendants.

22 600€

contre **46 800€** pour l'ensemble des indépendants

Et un ordre de grandeur comparable pour les auto-entrepreneurs (revenu 2025).

7 000€

contre **7 900€** pour l'ensemble des auto-entrepreneurs

Hébergement

20 590€ Indépendants « classiques »

9 460€ Auto-entrepreneurs

Restauration

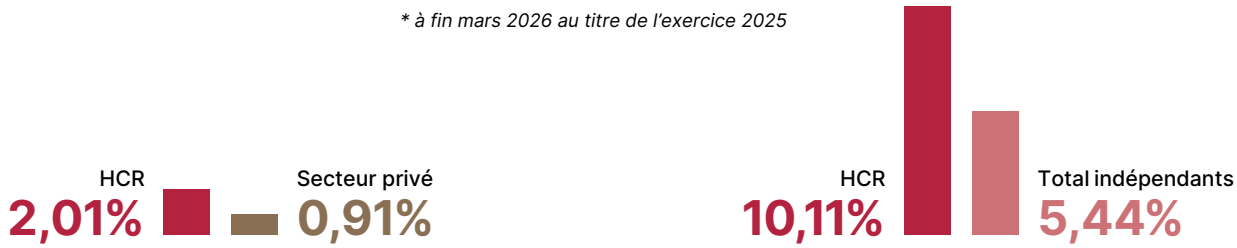
22 910€ Indépendants « classiques »

6 320€ Auto-entrepreneurs

Santé des entreprises et exonérations de cotisations

Taux d'impayés de cotisations Urssaf*

** à fin mars 2026 au titre de l'exercice 2025*



Délais de paiement accordés par l'Urssaf

32 460
délais accordés au secteur HCR en 2025,
soit **8% des délais totaux**

7,0% des entreprises ont obtenu des délais, contre **4,8%** pour l'ensemble des secteurs

Défaillances

9 930
défaillances
dans le secteur HCR en 2025
soit

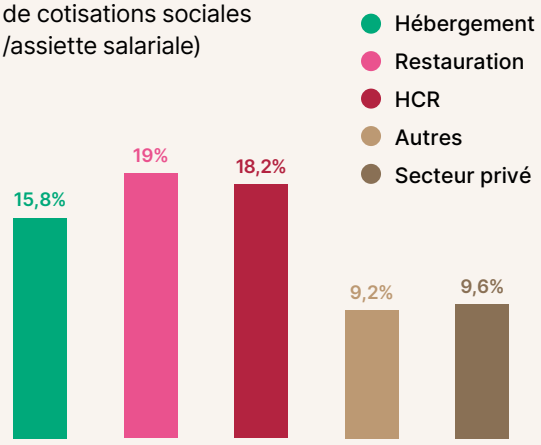
15%
des défaillances du secteur privé

1 468
défaillances
dans le secteur HCR en 2025
soit

9,3%
des défaillances des indépendants

Taux d'exonération

→ Le taux d'exonération 2025 apparent (exonération de cotisations sociales /assiette salariale)



Action sociale du CPSTI

1 486
demandes d'action sociale
accordées aux indépendants du secteur HCR en 2025, soit

9,7% du total des demandes | pour un montant de 3,8 millions d'euros (9,4% du total)

→ 59% des aides concernent **la prise en charge des cotisations**, et 35% sont des **aides exceptionnelles**.

→ 12% des demandes concernent des **auto-entrepreneurs**.

Sources et méthodologies

Champ des données

Les données statistiques présentées dans ce document portent sur l'ensemble des **établissements employeurs** et des **travailleurs indépendants** affiliés au régime général et cotisant à l'Urssaf, en France entière hors Mayotte. Sont ainsi exclus les exploitants agricoles et les établissements affiliés au régime agricole suivis par la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour les employeurs, les données sont collectées au niveau de l'établissement ; elles sont ensuite agrégées afin de produire des résultats exprimés en nombre d'**entreprises**. Le secteur HCR correspond au secteur de l'hébergement et de la restauration, identifié dans la nomenclature d'activités économiques (NACE) par le code « IZ ».

Certains dirigeants de sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux et gérants minoritaires de SARL, rattachés au régime général, sont des indépendants assimilés salariés. Ils sont comptés comme salariés et ne sont pas inclus dans les effectifs des travailleurs indépendants.

Les **déclarations d'embauche** concernent l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim) en France entière hors Mayotte.

Le champ du secteur privé retenu pour les indicateurs sur les effectifs salariés et la masse salariale est cohérent avec celui des estimations trimestrielles d'emploi produites en partenariat avec l'Insee et la Dares.

Les **taux d'impayés** des entreprises et des indépendants (France entière) sont calculés en cumul sur l'exercice 2025 et examinés à fin mars 2026.

Les **défaillances d'entreprises** dénombrent les entreprises employeuses du secteur privé et les travailleurs indépendants ayant fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. Elles portent sur la France entière. C'est aussi le cas pour les accords de délais de paiement et leurs durées moyennes.

Sources

Les données relatives aux entreprises employeuses et aux caractéristiques de leurs salariés sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN), qui peuvent encore faire l'objet de modifications. Pour les indépendants, il s'agit des effectifs présents fin 2024 et des données provisoires de revenus au titre de 2024.

L'effectif salarié est un effectif moyen annuel calculé comme la moyenne des effectifs de fin de mois. Pour la mesure de ces derniers, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Il s'agit d'un nombre de postes salariés

La masse salariale correspond à « l'assiette déplafonnée », qui désigne l'ensemble des rémunérations brutes sur lesquelles repose le calcul des cotisations de sécurité sociale (assurances sociales, accidents du travail, maladies professionnelles et allocations familiales).

Le salaire mensuel moyen brut est calculé à partir de la notion d'effectif citée dans le paragraphe précédent. Il correspond au ratio entre la masse salariale et les effectifs salariés tels que décrits dans les paragraphes précédents.

Pour des soucis de clarté, les indicateurs et les éléments chiffrés ont été arrondis. Leur finalité est de permettre au lecteur de situer la place du secteur dans l'ensemble de l'économie et de disposer des données de cadrage essentielles sur le plan économique mais aussi des données sociales et spécifiques aux Urssaf.

Les données Urssaf au service de l'intérêt général

En tant que collecteur de référence des cotisations et contributions sociales, l'Urssaf a développé une expertise reconnue dans la production de données et d'analyses statistiques. Les formalités administratives accomplies par les usagers fournissent de précieuses données qui sont centralisées, traitées et diffusées par l'Urssaf sous forme d'indicateurs.

Les données statistiques produites par l'Urssaf lui confèrent un rôle d'observatoire économique, qui donne lieu à la publication d'études et d'analyses, à la diffusion de données en open data et à la mise en place de partenariats nationaux et régionaux. Cette démarche de valorisation et d'ouverture est engagée depuis de très nombreuses années pour répondre à un double objectif : à la fois éclairer les partenaires institutionnels et économiques, et améliorer nos services en favorisant la relation de confiance avec nos usagers.

De nombreuses séries statistiques produites par l'Urssaf sont labellisées ou reconnues d'intérêt général par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Les publications de l'Urssaf Caisse nationale et leurs déclinaisons régionales, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies, sont disponibles sur urssaf.org. En outre, des jeux de données, ainsi que des datavisualisations, sont disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

urssaf.org

Urssaf CN - Dicom : NAT6937-Plaquette-statistique-SecteurHCR-données-2025 / Mai 2026